

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 1 (1892)
Heft: 15

Rubrik: Allgemeines

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à s'y joindre? Est ce que ce sont peut-être les sacrifices financiers dont on charge les membres de la société? Non. Est-ce le manque de connaissance en ce qu'on atteint plus pour l'entier ainsi que pour chacun seul par le concours réuni, qu'il n'en serait possible à un seul d'atteindre pour lui? Non, tous savent que c'est l'union qui fait la force. Est-ce peut-être encore la conviction que tant qu'un établissement marche bien, on n'a pas besoin de se fier à une organisation? Non, car cette excuse serait la plus mal placée de toutes, parce que justement ce sont ceux qui se trouvent plutôt dans le cas, de se servir de cette excuse, c'est-à-dire ceux dont leurs établissements peuvent être comptés parmi les plus florissants, qui conçoivent la nécessité d'une organisation déjà depuis longtemps et qui en sont déjà depuis des années, sans se faire des scrupules, et qui sont en partie dans l'administration même et qui travaillent constamment à ce que cette union qui existe déjà s'étende sur toute la Suisse.

Aucune de ces raisons d'excuses citées n'est donc plausible; mais si nous demandions, si l'on n'avait pas à chercher plutôt la vraie cause dans une indifférence phlegmatique, dans un égoïsme déplacé, voilé de la jalousie de concurrence, alors nous croyons de nous être approché de beaucoup de la vérité réelle, oui, même d'avoir frappé juste.

Tous, les négociants, les fabricants, les artisans, les représentants des différentes professions, les savants, les auteurs, les architectes, les juristes, les hauts financiers etc., même «les plus noirs» de la classe civilisée des hommes, les ramoneurs, sont parvenus à cette idée que leurs intérêts ne peuvent être conservés et avancés que seul par voie réunie, par entente d'un commun accord.

Toutes les classe d'une des vocations ou des sociétés citées ci-dessus suivent la direction organisatrice, s'organisent en corporation, en vue du progrès social, littéraire, pédagogique et protecteur. Par cette organisation ils se protègent d'une part contre les mauvais débiteurs, contre le mauvais travail, contre la concurrence non-réelle, d'autre part contre un traitement injuste, contre la violation de leurs droits d'hommes et de citoyen. En vue de ces faits, il paraît que, pour la plupart, les hôteliers suisses sont les moins pénétrés de ce grand principe excellent parmi toutes les corporations du monde scientifique, industriel et commercial, et ils se privent ainsi du résultat qu'entraînerait un procédé unanime.

Ce qu'il nous faut, c'est une union des grands et petits hôteliers qui s'étendrait sur toute la Suisse, qui protégerait contre toute mauvaise représentation et extorsion et qui procurerait à ses membres la position sociale qui leur est due et qu'ils peuvent occuper s'ils se dirigent eux-mêmes et leur établissement d'une manière convenable. Ils doivent devenir une puissance et sous le titre d'hôtelier, l'honneur et l'estime de soi-même y doivent être personnifiés. Mais il est facile à deviner, où mènent l'apathie et l'indifférence, ce «laisser-aller» si agréable pour celui qui est isolé. Celui qui se tiens à l'écart, n'en ressent pas toujours les conséquences nuisibles, mais dans tous les cas, c'est la totalité qui s'en ressent à coup sûr.

Cette indifférence incarnée s'est fait voir clairement à l'occasion de la levée nécessaire des indications par la société suisse des hôteliers en vue de rédiger un almanach d'adresses des hôtels suisses. D'environ 5000 questionnaires expédiés et accompagnés d'une circulaire explicative et d'une enveloppe affranchie, il y en a jusqu'à présent deux tiers complets dont nous n'avons reçu aucune réponse.

La société suisse des hôteliers a risqué de grandes sommes dans l'attente de pouvoir compter sur le concours de la part des collègues. Quel est le but que se propose la société suisse des hôteliers concernant cet almanach des hôtels? En tout cas ce n'est pas une «affaire», qu'elle cherche mais elle a pour but, de démontrer par le résumé des levées quel énorme essor que l'industrie des hôtels en Suisse a fait, combien de milliers et de milliers de personnes gagnent leur pain par cette industrie et quelle influence que son développement et ses progrès doivent avoir sur les rapports de l'économie nationale. Nous ne croyons pas que le moindre des hôteliers ait la vue assez basse, pour ne pas voir la portée de ces facteurs; d'autant plus nous jugeons comme condamnable ce manque d'intérêt dominant partout, même dans les cercles les plus intéressés.

Monsieur Ed. Guyer-Freuler à Zürich, devenu célèbre par ses connaissances dans cette branche

spéciale et par son oeuvre, «les hôtels modernes» a très-bien dépeint les inconvénients qui existent, dans la circulaire qui accompagnait le questionnaire, en disant:

«Où trouver des arguments et comment en démontrer la justesse et le bien-fondé, si la base nécessaire c'est-à-dire la connaissance absolument indispensable des conditions et des choses telles qu'elles existent, est entravée, précisément par ceux qui, les premiers, exigent d'autres personnes qu'elles les soutiennent, eux et leurs intérêts? Le commerce, l'industrie, les métiers et l'agriculture ont, jusque dans leurs cercles les plus modestes, reconnu la valeur de points d'appui sûrs pour leurs statistiques; dans le domaine de l'industrie des hôtels et auberges, on n'a encore rien fait, ou ce qui a été fait est pour le moins insuffisant.

Tout en convenant que certaines recherches dans ce domaine exigent en général un peu de temps et de peine, il faut considérer cependant que pour les indications réclamées actuellement par le comité de la société suisse des hôteliers aux établissements directement intéressés au mouvement des étrangers, ces difficultés disparaissent en majeure partie, pour peu qu'on puisse compter sur une somme même minime de raison et de bonne volonté. Dans une discussion sérieuse et objective, les lieux-communs ont aussi peu de valeur que des affirmations incertaines ou inexactes; à la veille d'une votation sur un projet de loi, ils pourront peut-être fausser un jugement, mais ils ne feront dans tous les cas pas avancer d'un seul pas la solution de la question.

J'estime que toutes les questions se rattachant aux hôtels et auberges seraient jugées d'une façon plus équitable par les autorités et par le public, si les conditions réelles de l'industrie des hôtels et ses rapports avec le mouvement des étrangers étaient mieux connus et pouvaient être mieux appréciés par les autres intéressés en matière d'économie nationale.

D'habitude on n'envoie personne au combat sans le munir des armes nécessaires; dans la lutte des intérêts, il est indispensable que chacun connaisse d'une manière parfaitement exacte sa propre situation et les conditions dans lesquelles il se trouve, s'il veut conquérir et garder une position commandant le respect. Les brumes de l'indécision et de l'incertitude ne nuisent à personne qu'à elle-mêmes.»

Abstractions faite de ce que la société des hôteliers, si elle se fortifie extérieurement en s'accroissant, aura plutôt du succès à cause de ses peines, elle fait aussi tous ses efforts à l'intérieur de la société pour assurer un équivalent à chaque sociétaire en récompense du soutien financier et moral apporté à la société, que voici: l'usage du bureau central de placement qui est fondé sur une base tout à fait saine et qui ne procure qu'un bon personnel; puis l'organe fondé nouvellement, «l'Hotel-Revue», qui de même s'efforce à exposer tous les défauts et tous les maux qui rongent à l'oeuvre de développement, à la marche progressive de l'industrie des hôtels comme des vers venimeux, à y apporter remède et à conserver et augmenter les intérêts de tous côtés.

C'est pourquoi nous faisons un appel à tous les hôteliers, qu'ils se rangent pour la bonne cause d'un développement sain de l'industrie des hôtels, de l'amélioration de la position sociale et de la conservation des intérêts généraux et individuels vis-à-vis des autorités et de l'état, de se joindre à la société, chacun en vue de ses propres intérêts, ainsi qu'en vue des intérêts de ses collègues et de l'industrie des hôtels suisses en général.

Allgemeines.

Luzern. Das Verkehrsbureau hat mit einer hervorragenden Telegraphenagentur ein Abkommen getroffen, dem zufolge Luzern vom 15. Juni an in einem täglichen telegraphischen Wetterbericht an die grössten Zeitungen Frankreichs, Englands und Amerika's eingeschlossen werden wird. Der Bericht, welcher nur eine beschränkte Anzahl der bedeutendsten Fremdenplätze und Bäder umfasst, nämlich: Aix-les-Bains, Baden-Baden, Brüssel, Karlsbad, Luzern, Genf, Ostende, Paris, Spa und Vichy, wird die Aufmerksamkeit in vermehrter Weise auf unsere Gegend ziehen und sich in dieser Richtung als nützliche Neuerung und für das Ausland und für Sommerfrischler als schätzbares Orientierungsmittel erweisen.

— Das weithin bekannte «Hotel und Restaurant Gütsch» ist aus dem Nachlasse des Hrn. Ignaz Businger sel. in das alleinige Eigentum von dessen Ehefrau Ww. Louise Businger geb. Schäffer übergegangen, die das ganze Etablissement in unveränderter Weise fortführen wird.

Linksufrige Vierwaldstättersee-Bahn. Für eine Bahn Alpnachstad-Allford (Schmalspur) wurde die Konzession erteilt.

Rigi. Hotel und Pension Rigi-Scheidegg ist eröffnet.

Die Vitznau-Rigi-Bahn beförderte im Mai 4658 Personen (1891: 4693).

Rigi-Kaltbad. Auf eingeleiteten Rekurs hat die Justizkommission des luzernischen Obergerichts am letzten Samstag den von Segesser und Cie. vorgeschlagenen Nachlassvertrag verworfen. Die Nachricht, das Unternehmen sei an eine Aktiengesellschaft übergegangen, war demnach eine voreilige.

Monte Generoso-Bahn. Das Mai-Bulletin weist dieses Jahr 1163 Reisende mehr auf, als gleichzeitig im Vorjahr. **Zürich.** In den Gasthöfen der Stadt Zürich sind im Monat Mai 12,662 Fremde abgestiegen (1891: 12,500).

Davos. In Genf verschied am Sonntag Herr I. C. Coester, Begründer und mehrjähriger Besitzer des «Grand Hotel Belvedere» in Davos, im Alter von erst 46 Jahren. — Vor dem Karhause in Davos wird an dem Bau der neuen Terrasse gearbeitet, durch welche der Platz vor dem Hause fast doppelt so gross wird als bisher.

Chur. Die Verkehrskommission hat mit Hrn. Buchhändler L. Hitz betreffend Führung eines öffentlichen, unentgeltlichen Auskunftsbureaus für die Fremden vom 1. Juni an einen Vertrag abgeschlossen. Ueber der Hitz'schen Buchhandlung wird ein Schild mit der Aufschrift: «Offizielles Auskunftsbureau» angebracht und sollen in den Bahnhofen und grösseren Hotels darauf hinweisende Plakatafeln angebracht werden.

Bern. In Biel und den umliegenden Ortschaften werden gegenwärtig grosse Anstrengungen gemacht, um eine Drahtseilbahn von Biel nach dem eine halbe Stunde entfernten Dorfe Leubringen zu Stande zu bringen. Leubringen ist ein wunderschön am Berge gelegenes Oerthchen, das sich neben Mäggingen als Sommeraufenthalt vorzüglich eignet.

Mitteuropäische Zeit. Der Bundesrath fasste, wie verlautet, seinen Beschluss, den eidgenössischen Räten die Einführung der mitteleuropäischen Zeit zu empfehlen.

Brienz-Rothhorn-Bahn. Betriebseröffnung am 17. Juni 1892. Fahrplan: Abfahrt von Brienz nach Kulu 6.55, 9.40, 1.35. Ankunft in Brienz von Kulu 1.15, 4.20, 7.05. Fahrzeit Bergfahrt und Thalfahrt je 80 Minuten. Fahrtaxen: Vorsaison-Taxe (Juni bis 15. Juli) Einzelperson Fr. 12. — Tour und Retour. Vorsaison-Taxe (Juni bis 15. Juli) Gesellschaften von 5 und mehr Personen Fr. 10. — Tour und Retour per Person.

Eisenbahn auf den Napf. Der Bundesrath beantragt der Bundesversammlung die Ertheilung einer Konzession für den Bau einer Eisenbahn von Trubschachen auf den Napf, deren Baukosten auf 1 1/2 Mill. Fr. festgesetzt sind.

Lenk. Der Badgesellschaft Lenk wird die Konzession zur Nutzbarmachung der Wasserkräfte des Krummbaches behufs Einführung der elektrischen Beleuchtung ihres Badabstimmungen erteilt.

Genf. Hier soll ein grossartiges allgemeines kantonales Museum im Kostenbetrage von rund 2 1/2 Millionen Franken gebaut werden.

Chamonix. On annonce l'ouverture d'un casino à Chamonix, sous la direction de M. E. Lespinaux. La maison contient: salon de lecture, jeux de petits chevaux, un théâtre-bijou avec orchestre.

Innsbruck. Josef Gathrein hat das Hotel «Habsburgerhof» übernommen und seit 15. Mai mit dem Besitze «Erstes Reform-Hotel» eröffnet. In demselben ist durch Abschaffung sämtlicher Trinkgelder eine interessante Neuerung durchgeführt worden und basirt diese Einführung darauf, dass das Personal an dem Unternehmen partizipirt.

Reiseerleichterung. Vom 15. Juni an haben bairische Retourbillets nach den Stationen der bairischen Staatsbahnen und einigen bairischen Privatbahnen unterschiedslos 10 Tage Gültigkeit. Sollte überall eingeführt werden.

Spa. Der belgische Senat hat nun, trotz der eindringlichen Vorstellung der Bürgerschaft von Spa, das Gesetz genehmigt, welches den öffentlichen Anstalten den Betrieb von Spielalons untersagt.

Für die Weltausstellung in Chicago haben bis jetzt über 6000 Personen die Genehmigung erhalten, Restaurants eröffnen zu dürfen.

Was man alles einem Wirthe zumethet, davon hier ein neues Bröchen. Ein Schweizer Hotelbesitzer sandte einem Herrn, der am Sonntag bei ihm eingekehrt war und den Spazierstock stehen liess, letzteren unangefordert nach Strassburg zu. Statt des schuldigen Dankes aber kam der unfreudig zur Post gegebene Stock zurück, gefolgt von einem Briefchen des liebenswürdigen Gastes, in welchem er droht, den Wirth gerichtlich zu belangen, wenn er ihm den Stock nicht innerhalb dreier Tage frankirt zugehen lasse.

New-York. Das neue Hotel-Gesetz, welches kürzlich im Staate New-York in Kraft getreten ist, vermindert wesentlich die Haltbarkeit der Hotel-Besitzer für die ihnen anvertrauten Gelder und Werthsachen. Während bislang ein Hotelier für Summen in jeder Höhe, die in seinem Geldschrank aufbewahrt wurden, Ersatz leisten musste, falls diese abhanden gekommen waren, gleichviel ob 100 oder 100,000 Dollar zu ersetzen waren, so beträgt nach dem neuen Gesetze die höchste Summe, für welche er einzustehen hat, nur 250 Dollar.

Internationale Fremdenliste hoher und höchster Personen.

Luzern. Lord und Lady Stalbridge mit Familie und Dienerschaft weilen im Hotel Beau-Rivage. Lord Stalbridge, ist der Bruder des Duke of Westminster.

Tegernsee. Graf Schuvalow, der russische Gesandte in Berlin, trifft nächster Tage zur Sommerfrische hier ein und wird bis 1. August verbleiben.

Karlsbad. Soferne nicht anderweitige Dispositionen getroffen werden, wird die Kaiserin Elisabeth am 16. ds. Mts. im strengsten Incognito zu vierwöchentlichem Kurgebrauche hier eintreffen.

Wildbad. Prinz von Monaco, nebst Gefolge, verweilt seit 10. Juni hier und hat im «Hotel Klumpp» Absteigequartier genommen; ebenso ist der Herzog Ulrich von Württemberg daselbst eingetroffen. — Die Saison ist in vollem Gange, die Hotels sind alle überfüllt.

Chamonix. 12. Freycinet ist hier angekommen.

Die Fortsetzung des Vortrages von Herrn Mader in St. Gallen musste nochmals verschoben werden.